

Nombre de membres
en exercice: 38

Séance du lundi 18 décembre 2023

Présents : 17

Votants: 23

Date de la convocation
12/12/2023

Date d'affichage
12/12/2023

Nombre de votes

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois à 10h00, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la salle de réunion du pôle administratif, sous la présidence de CLOBOURSE Elisabeth.

Sont présents: PLANSON Patricia, HOURDRY Francine, ARNOULET Martine, BERAUX Jean-Claude, RIBOULOT Marie-Christine, CLOBOURSE Elisabeth, ADAM Hubert, CAGNET Chantal, MARCHAL Philippe, DEVRON Olivier, CECCALDI François, DUCLOS Dominique, PITTON-TERRIEN Michel, BOURGEOIS Pierre, REGARD Elisabeth, MARY Brigitte, PLATEAUX Jean

Excusés: LOISEAU Patricia, LEMOINE Alexandre

Elus avant donné pouvoir : FOURRE-SANCHEZ Marie représenté par HOURDRY Francine, DIDIER Gérard représenté par PLANSON Patricia, RIVAILLER Régis représenté par ARNOULET Martine, FRECHARD Blandine représentée par DEVRON Olivier, ALBY Christian représenté par MARY Brigitte, BOUCHE Sylvie représentée par PLATEAUX Jean

Le secrétariat a été assuré par : PLATEAUX Jean

Objet: Mise à jour du règlement de la déchèterie - DE 2023 122

Conformément à la convocation du 05 décembre 2023, le conseil communautaire s'est réuni le 11 décembre 2023 à 18h30 à la salle des fêtes de la Chapelle sur Chézy. La Présidente informe que le quorum n'ayant pas été atteint, la réunion a été reportée, avec le même ordre du jour, le 18 décembre 2023 à 10h00 au pôle administratif de la Communauté de Communes à Charly sur Marne, sans exigence de quorum, selon l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur Plateaux, Vice-Président en charge de l'environnement propose aux conseillers communautaires de modifier le règlement de la déchèterie de Charly sur Marne.

Les modifications portent sur :

- Global : l'ensemble des liens vers le nouveau site internet de la C4
- Point d'apport volontaire modifié en Point d'apport collectif
- Date délibération

Monsieur Plateaux indique qu'il y a également des ajouts qui sont les suivants :

- Article 2 : Définition et rôle de la déchèterie (page 1) :

*La déchèterie est un équipement intercommunal **clos, gardienné et aménagé**, ouvert aux usagers (particuliers et professionnels) **selon les horaires et jours d'ouverture mentionnés à l'article 3, pour recevoir les déchets qui ne sont pas collectés en porte-à-porte ou en points d'apport collectif.***

(Page 2)

La déchèterie accueille également, sous certaines conditions, les services municipaux des communes membres.

La gestion administrative de la déchèterie se fait au siège de la Communauté de Commune, 2 voie André Rossi, à Charly-sur-Marne.

- 4.1. Les usagers (Page 2)

L'accès à la déchèterie est réservé sur présentation d'une carte / badge d'identification délivré par la Communauté de Communes :

- *Aux particuliers qui ont leur résidence principale ou secondaire sur le territoire de la Communauté de la Communauté du Canton de Charly-sur-Marne,*

- Comment obtenir sa carte (Page 4) :

Si un tiers usager vient chercher la carte/badge à la place d'un autre, il lui sera demandé sa pièce d'identité ainsi que l'ensemble des justificatifs demandés à l'utilisateur titulaire de la demande et le formulaire dûment rempli.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire –

- DECIDE de valider les modifications du règlement de la déchèterie de Charly sur Marne annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
PLATEAUX Jean

Fait à Charly sur Marne, le 18.12.2023
La Présidente,
Elisabeth CLOBOURSE